

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42 rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
la « Société »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 15 heures 20,

Le Conseil d'administration de la société Naval Group, société anonyme au capital de 563.000.000 €, s'est réuni dans son établissement de Ollioules, sur la convocation de son Président faite par courrier électronique à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la nomination de Laurent Elie en qualité d'administrateur salarié
[...]
- Conversion des actions de préférence de catégorie A en actions ordinaires et modification
corrélative des statuts
[...]

Administrateurs présents

- Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général
- Vincent Le Biez, représentant l'Etat administrateur
- Valérie Champagne, administratrice nommée par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat
- Bernard Rézat, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat
- Jacques Hardelay, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat
- Patrice Caine, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de Thales
- Pascal Bouchiat, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de Thales
- Nathalie Ravilly, administratrice nommée par l'Assemblée Générale sur proposition de Thales
- François Geleznikoff, administrateur nommé par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat
- Geneviève Mouillerat, administratrice indépendante nommée par l'Assemblée Générale
- Béatrice Unia, administratrice représentant les salariés
- Laurent Elie, administrateur représentant les salariés
- Olivier Ménard, administrateur représentant les salariés
- Didier Chavrier, administrateur représentant les salariés
- Tony Lecorps, administrateur représentant les salariés
- Yvon Velly, administrateur représentant les salariés

Administrateurs absents et représentés

- Guenaëlle Penin de la Raudière, administratrice indépendante nommée par l'Assemblée Générale représentée par Pierre Eric Pommellet qui a reçu pouvoir en date du 4 juillet 2022
- Eveline Spina, administratrice nommée par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Etat, représentée par François Geleznikoff qui a reçu pouvoir en date du 5 juillet 2022

Assistent également à la séance

- Frank Le Rebeller, Directeur Général Adjoint Finance
- Alain Guillou, Directeur Général Adjoint en charge du Développement
- Géraldine Le Maire, Secrétaire Générale
- Anne-Chantal Le Noan, Commissaire du Gouvernement
- Jacques Paultre de Lamotte, Représentant du contrôle économique et financier de l'Etat
- Stevan Le Ruyet, Secrétaire du CSEC de l'UES Naval Group
- Paul Teboul, Censeur
- Michel Barbet-Massin, représentant le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes
- Sophie Delerm, représentant le cabinet Mazars, Commissaire aux comptes

Confidentiel – Ne pas diffuser – Ne pas reproduire

- Nour-Eddine Zanouda, représentant le cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes
- Fériel Redjouani, Secrétaire du Conseil d'administration
- Guillaume Rochard, Directeur Stratégie, Partenariats et des Affaires Institutionnelles (pour partie)
- Aurore Neuschwander, Directrice de la Stratégie (pour partie)
- Vincent Martinot-Lagarde, Directeur des Services (pour partie)

La séance s'ouvre sous la présidence de Pierre Eric Pommellet, assisté de Fériel Redjouani, Secrétaire du Conseil qui constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut ainsi valablement délibérer.

[...]

Point 1 - Constatation de la nomination de Laurent Elie en qualité d'administrateur salarié

Pierre Eric Pommellet rappelle que Laurent Chagnas, administrateur salarié, a quitté Naval Group le 30 juin 2022 dans le cadre d'un départ en allocation amiante. En conséquence, son mandat de représentant des salariés au Conseil d'administration de la Société a pris fin de plein droit le 1er juillet 2022.

Conformément à la loi de démocratisation du secteur public, les candidats venant sur une liste immédiatement après le dernier candidat élu sont appelés à remplacer les représentants élus sur cette liste dont le siège deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit.

En conséquence, Laurent Elie, né le 9 avril 1971 à Granville (50400), de nationalité française, demeurant [REDACTED], dont le CV a été communiqué via Boardnox, candidat venant immédiatement après la dernière candidate élue sur la liste CFDT, remplacera Laurent Chagnas pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 18 décembre 2024.

Le Conseil d'administration en prend acte.

[...]

Point 4 - Conversion des actions de préférence de catégorie A en actions ordinaires et modification corrélative des statuts

[...]

« Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte du fait qu'à la suite du paiement le 16 mai 2022 en faveur de l'Etat d'un dividende prioritaire de 18.790.050 euros, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de la Société du 18 mars 2022, le montant maximum que ce dernier peut recevoir à titre de dividende prioritaire à raison des 300 actions de préférence de catégorie « A », conformément à l'article 7.2.1 des statuts de la Société, est atteint.

Le Conseil d'administration constate en conséquence, par application de l'article 7.2.3 des mêmes statuts, la conversion automatique à compter de cette date des 300 actions de catégorie « A » détenues par l'Etat en actions ordinaires de la Société, à raison d'une action de préférence de catégorie A pour une action ordinaire

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration décide de modifier les statuts de la Société comme suit :

L'article 6.1 - Capital social est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à cinq cent soixante-trois millions (563.000.000) d'euros et est divisé en cinquante-six millions trois cent mille (56.300.000) actions ordinaires de dix (10) euros chacune. »

L'article 7 - Droits attachés aux actions est désormais rédigé comme suit :

« L'ensemble des actions jouissent des mêmes droits et obligations.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes. »

L'article 16 - Assemblées est désormais rédigé comme suit :

« Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées.

Selon l'objet des résolutions proposées, il existe deux formes d'assemblées :

- *Assemblée Générale Ordinaire,*
- *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Les Assemblées sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tous lieux désignés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la Société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Tout actionnaire peut, si le Conseil d'Administration le permet participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales Ordinaires et les Assemblées Générales Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

[...]



Extrait certifié conforme à l'original
Pierre-Éric Pommellet
Président Directeur-général